



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 30 mars 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	56
Votants :	57
Pour :	57
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marc RENOUX, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Jean-Michel LAGORSE, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE-BOYER, Jean-François CHAVEROCHE, Stéphanie PORTE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEVBRE

Excusés : Sylvain GAUTHIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Tableau des effectifs de la CCTHPN au 1^{er} mai 2026 et fermeture de postes

Vu l'article L.253-5 du code général de la fonction publique,

Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 (temps non complet),

Le Président expose au Conseil communautaire, la nécessité de supprimer les postes suivants :

- Suppression du poste d'attaché territorial contractuel non pourvu à temps complet suite au départ de l'agent sur une autre collectivité depuis le 30 juin 2025 dans le prolongement de la création du poste d'attaché territorial stagiaire au 01er août 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial – Gestionnaire comptable et administratif à 35 H00 minutes hebdomadaires suite à disponibilité depuis le 01er juillet 2025.
- Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 15 heures par semaine suite à un départ à la retraite au 28 février 2026 dans le prolongement de la création d'un poste d'adjoint administratif principal territorial à temps complet en juillet 2025 à des fins d'anticipation

Vu l'avis favorable du Comité social Territorial en date du 27 mars 2026,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **DÉCIDE** :

 De **SUPPRIMER** les postes suivants au 01^{er} mai 2026 :

- Suppression du poste d'attaché territorial contractuel non pourvu à temps complet
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial – Gestionnaire comptable et administratif à 35 H00 minutes hebdomadaires
- Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 15 heures par semaine

 De **DIRE** :

Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du : 01/05/2026

 De **SOUMETTRE** les modifications ainsi proposées au Comité Social Territorial,
 D'**AUTORISER** Monsieur Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

 De **CHARGER** Monsieur le Président de la publicité et de l'exécution de cette décision.

 D'**ARRETER** le tableau des effectifs comme *annexé à la présente délibération*.

Ce tableau se substitue au tableau arrêté par délibération du 2 mars 2026.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 09/04/2026

Le Président,
DURAND Dominique



Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir